

Communiqué de presse commun

C J B

CONSEIL DU JURA BERNOIS

— c a f

CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

Formation : CJB et CAF tirent un bilan de législature satisfaisant malgré EOS

Bienne et La Neuveville, le 22 mai 2014

Le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) ont tiré le bilan de leur programme de législature pour les questions de formation. Bien que ternie sur sa fin par l'Examen des offres et des structures (EOS), la législature 2010-2014 a offert de nombreux motifs de satisfaction. Les deux conseils ont été associés étroitement aux décisions et réflexions cantonales concernant la formation dans la partie francophone et les institutions intercantionales.

Le programme EOS a eu quatre conséquences majeures sur la formation francophone dans le canton de Berne :

- l'augmentation des effectifs moyens dans les classes de l'école obligatoire, seule mesure retenue par la Grand Conseil dans le 2^e panier réunissant les propositions les plus problématiques ;
- la suppression de filières de formation professionnelle en français, dont la filière commerciale CFC à plein temps avec pratique professionnelle intégrée à Bienne ;
- la suppression du Gymnase de la rue des Alpes en vue de son intégration au sein des gymnases français et alémanique de Bienne ;
- une coupe budgétaire frappant la Haute école pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE), cette dernière mesure n'étant pas à proprement parler une conséquence directe d'EOS puisqu'elle résulte en grande partie de la réorganisation décidée par les trois cantons partenaires.

Le CJB et le CAF regrettent que ces décisions aient été prises dans la précipitation dans un domaine comme la formation où la stabilité constitue une force et un gage de qualité. Indépendamment d'EOS, ils appellent aussi à la vigilance face à la concentration de certaines offres de formation professionnelle, par exemple la formation en mécanique automobile, transférée de Bienne à Porrentruy sans réflexion sur un équilibre des flux entre les deux cantons, contrairement à ce qui s'était produit dans le cas de la réorganisation de l'artisanat entre Moutier et Delémont.

Ces éléments ne doivent toutefois pas cacher que la formation francophone a payé un tribut moins lourd que la formation germanophone, ce qui a pu constituer un soulagement. Ainsi il reste encore deux sites de formation commerciale à plein temps

Adresse du secrétariat du CJB :

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch
www.conseildujurabernois.ch

Adresse du secrétariat du CAF :

Faubourg du Lac 45, CP 299, 2501 BIENNE
Tél. 032 323 28 70 (lu-me) Fax 032 323 28 71
info.caf@sta.be.ch
www.caf-bienne.ch

Communiqué de presse commun

menant au CFC avec pratique professionnelle intégrée dans la partie francophone, à Tramelan et La Neuveville, alors que cette formation a été totalement supprimée dans la partie germanophone. Les hautes écoles romandes ont en outre été protégées par rapport aux hautes écoles alémaniques du fait de leur statut intercantonal empêchant toute mesure prise unilatéralement par un canton partenaire. Le fait que le CJB et le CAF disposent de compétences spécifiques dans le domaine de la formation, et donc soient plus étroitement associés aux décisions cantonales, a pu aussi constituer un élément modérateur.

La législature a en outre permis au CJB et au CAF d'accompagner des réformes importantes pour l'école obligatoire, la formation professionnelle et les écoles moyennes ainsi que la formation de niveau tertiaire. Par exemple :

- l'introduction des dispositions de la Convention scolaire romande dans la loi cantonale sur l'école obligatoire (LEO) et du Plan d'études romand (PER) dans les grilles horaires et les moyens d'enseignement, ce qui a notamment permis à la partie francophone d'échapper à une mesure du budget 2012 prévoyant la suppression d'une heure par classe ;
- la nouvelle organisation de la formation professionnelle dans le Jura bernois qui a entraîné la création du Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) ;
- le maintien d'un système de formation spécifique pour la formation gymnasiale en français sans intégration au modèle germanophone de la « quarta » qui prévoit l'intégration au sein du gymnase pour les élèves de la dernière année d'école obligatoire, tout en ouvrant une réflexion sur des améliorations possibles à l'avenir, côté francophone également ;
- la réorganisation de la Haute école Arc, qui a entraîné une dynamique positive pour l'établissement, et de la HEP-BEJUNE, dont le site biennois devrait ressortir renforcé après une phase intermédiaire, ainsi que la révision de la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), trois dossiers qui ont débouché sur des solutions de compromis ayant permis de sauvegarder les intérêts du canton de Berne et de ses étudiant-e-s dans les espaces BEJUNE et suisse romand.

Le CJB et le CAF ont par ailleurs été impliqués dans une multitude de dossiers annexes où ils ont pu enregistrer quelques avancées. Par exemple :

- la réalisation d'un panorama de la formation professionnelle, qui a entraîné une prise de conscience sur la nécessité d'étudier des mesures visant à renforcer l'engagement de francophones à Bienne dans le secteur commercial et le secteur santé-social ;
- la suppression des tests de type Multicheck en tant qu'instruments utilisés dans les procédures d'examens permettant l'accès aux écoles professionnelles cantonales ;
- le lancement d'une formation ES en soins infirmiers à Saint-Imier et l'inscription dans la planification budgétaire des moyens nécessaires au

Communiqué de presse commun

réaménagement du bâtiment de la rue de la Clef 44 destiné à accueillir la filière santé-social ;

- le maintien de dispositions spécifiques pour la partie francophone en matière de financement des formations ES et des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux.

Sur le plan organisationnel, la législature a permis d'intensifier la collaboration entre les conseils et la Conférence de coordination francophone de la Direction de l'instruction publique (COFRA). Outre les séances des sections, un jour fixe mensuel entre le président de la COFRA et les secrétaires généraux garantissent une circulation optimale de l'information. Des délégations ont également été mises en place pour la préparation des séances des conférences politiques intercantionales.

Informations

Fabian Greub, secrétaire général du CJB : 032 493 70 73

David Gaffino, secrétaire général du CAF : 032 323 28 70

Annexe

Bilan de législature « Formation »

Adresse du secrétariat du CJB :

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch
www.conseildujurabernois.ch

Adresse du secrétariat du CAF :

Faubourg du Lac 45, CP 299, 2501 BIENNE
Tél. 032 323 28 70 (lu-me) Fax 032 323 28 71
info.caf@sta.be.ch
www.caf-bienne.ch